



ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 :

« Règlement 1362 Code de conduite des membres de comités de la Ville de Sainte-Adèle »

« Règlement SQ-2023-04 modifiant le Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre »

Les règlements sont déposés au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 17 septembre 2025

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste